

Séance du 20 octobre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** - Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des beaux-arts de Bayonne – Demande de subvention pour l'année 2016 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Les collections prestigieuses du musée Bonnat-Helleu, Musée des beaux-arts de Bayonne, en font l'un des plus prestigieux musée de province, reconnu par les amateurs d'arts à l'échelle de l'Europe entière, et trop méconnu dans son plus proche environnement. Elles ont été enrichies au fil du temps par des legs importants dont le legs Howard-Johnston en 2009, mais les œuvres ne pouvaient plus se satisfaire d'un écrin trop vétuste et inadapté qui, avant sa fermeture, permettait de représenter seulement 8 à 10 % d'entre elles.

C'est la raison pour laquelle la Ville, désireuse de rendre ce patrimoine aux Bayonnais et à un large public, s'est engagée dans un vaste projet d'extension et de rénovation avec le concours notamment de l'équipe Brochet Lajus Pueyo qui en assure la maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre et suite à l'autorisation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 16 juillet 2015, les partenaires financiers potentiels ont été contactés.

La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine, ainsi saisie, envisage d'attribuer dans un premier temps, au titre de l'année 2016, une subvention représentant 20 % des premières dépenses qui devraient s'élever à 500 000 € HT, à savoir :

- indemnités versées aux candidats non retenus à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre : 200 000 € HT ;
- honoraires prévisionnels de maîtrise d'œuvre 2016 : 300 000 € HT.

Afin de pouvoir allouer cette aide, la Drac sollicite une délibération spécifique pour ces montants précités concernant 2016.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 100 000 € auprès de la Drac Nouvelle-Aquitaine pour les dépenses visées.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial